

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2024

---

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER  
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

## AMENDEMENT

N° CD95

présenté par

M. Houssin, M. Barthès, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon, Mme Engrand,  
M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

-----

### ARTICLE UNIQUE

I. - Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ainsi que la prise en charge par l'État de la destruction des nids. »

II. - En conséquence, rétablir ainsi les alinéas 15 et 16 :

« II. – Les éventuelles conséquences financières résultant pour les collectivités territoriales du I sont compensées, à due concurrence, par une majoration de la dotation globale de fonctionnement.

« III. – La perte de recettes résultant pour l'État des I et II est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la prise en charge par l'Etat de la destruction des nids et le gage qui lui était associé.